

TEST DES BORNES ESCAMOTABLES MARDI 19 MARS 2024

CIRCULATION

Le mardi 19 mars 2024, de 9 h à 11 h 30, la circulation sera momentanément interrompue au droit des bornes escamotables sur les axes suivants :

- Avenue Monseigneur Théas ;
- Rue Sainte-Marie ;
- Avenue Monseigneur Schoepfer ;
- Pont Saint-Michel ;
- Avenue Bernadette Soubirous ;
- Rue des Carrières de Peyramale ;
- Place Jeanne d'Arc.

DÉVIATION

Le mardi 19 mars 2024, de 9 h à 11 h 30, la circulation des véhicules sera réglée et déviée vers les rues adjacentes par les agents du service de la Police Municipale.

En vous remerciant pour votre compréhension et restant à votre écoute,

La Ville de Lourdes

**Retrouvez l'arrêté municipal
dans son intégralité sur www.lourdes.fr**

